



Tél. +41 21 310 23 31  
www.bdo.ch  
juerg.gehring@bdo.ch

BDO SA  
Biopôle bât. Metio - Epalinges  
Case postale 151  
1001 Lausanne

A l'assemblée générale de

## **Pro Senectute Vaud**

Lausanne

# **Rapport sur l'audit des comptes annuels 2023**

(période du 1.1. au 31.12.2023)

Le 8 mars 2024

11284/15'011'331/2150'6497/11

JGE/SRI/bfi

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

A l'assemblée générale de  
Pro Senectute Vaud, Lausanne

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Pro Senectute Vaud (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités du comité de direction relatives aux comptes annuels

Le comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité de direction est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entité. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité de direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité de direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 8 mars 2024

BDO SA

Jürg Gehring  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Steve Rigolet  
Expert-réviseur agréé

Annexe  
Comptes annuels

## PRO SENECTUTE VAUD

Bilan au 31 décembre en CHF	2023	2022
Liquidités	2 928 658.03	3 745 045.52
Actifs cotés en bourse détenus court terme	3 375 604.00	2 778 736.00
Créances	1 422 463.25	1 185 066.71
Stocks et prestations de services non facturées	2 994.90	3 734.10
Actifs de régularisation	618 821.50	599 741.72
<b>Actif circulant</b>	<b>8 348 541.68</b>	<b>8 312 324.05</b>
Immobilisations financières	1 010 353.79	1 010 346.90
Immobilisations corporelles	379 073.79	327 373.79
Immobilisations incorporelles	88 796.60	69 412.70
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 478 224.18</b>	<b>1 407 133.39</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>9 826 765.86</b>	<b>9 719 457.44</b>
Dettes à court terme	553 143.46	357 742.65
Passifs de régularisation	513 506.82	717 165.44
Provision à court terme	11 363.50	11 000.00
<b>Capitaux étrangers court terme</b>	<b>1 078 013.78</b>	<b>1 085 908.09</b>
Capitaux étrangers à long terme	-	-
<b>Capitaux étrangers</b>	<b>1 078 013.78</b>	<b>1 085 908.09</b>
Capital des fonds affectés	856 034.61	1 016 225.92
<b>Fonds étrangers (capital des fonds affectés y compris)</b>	<b>1 934 048.39</b>	<b>2 102 134.01</b>
Capital de l'association	50 000.00	50 000.00
Capital libre	2 761 019.43	2 732 163.20
Capital lié	5 047 904.00	4 806 304.00
Résultat annuel	33 794.04	28 856.23
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>7 892 717.47</b>	<b>7 617 323.43</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>9 826 765.86</b>	<b>9 719 457.44</b>

## PRO SENECTUTE VAUD

Compte de résultat en CHF	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
Produit des prestations de service	2 894 840.99	2 859 748.69
Variation des prestations de service non facturées	539.20	725.10
<b>Contributions des collectivités publiques</b>		
- Subventions fédérales selon l'art. 101bis LAVS	3 074 664.00	2 877 566.00
- Subventions fédérales selon l'art. 17 LPC	1 596 533.00	1 570 842.56
- Autres subventions fédérales (OFSPPO)	3 050.00	3 400.00
- Subventions cantonales	3 633 858.49	3 411 696.87
- Subventions communales	520 290.95	597 763.55
<b>Dons et legs</b>		
- soutien de la fondation Pro Senectute Vaud - sans but déterminé	20 000.00	20 000.00
- soutien de la fondation Pro Senectute Vaud - avec but déterminé	138 000.00	345 324.00
- soutien de la fondation Inverni-Desarzens - sans but déterminé	170 000.00	170 000.00
- soutien de la fondation Inverni-Desarzens - avec but déterminé	-	-
- soutien de la Loterie romande avec but déterminé	-	-
- legs, successions - sans but déterminé	5 000.00	-
- mailings	412 235.10	396 732.58
- autres dons - sans but déterminé	92 749.11	127 670.32
- autres dons - avec but déterminé	1 044 365.35	881 896.62
<b>Total produit d'exploitation</b>	<b>13 606 126.19</b>	<b>13 261 916.09</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Charges directes	- 1 603 188.84	- 1 757 213.84
Charges d'aides individuelles	- 1 327 425.63	- 1 295 350.31
Charges d'aides individuelles par fonds privés	- 138 062.60	- 103 248.95
Charges des mailings	- 85 914.95	- 79 722.86
Charges de personnel	- 8 949 179.32	- 8 092 929.18
Frais généraux	- 1 484 344.66	- 1 537 460.51
Amortissements	- 74 700.00	- 55 100.00
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>- 13 662 816.00</b>	<b>- 12 921 025.65</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 56 689.81</b>	<b>340 890.44</b>
<b>Produits financiers</b>		
- intérêts banque / poste / prêts actifs (produits)	11 373.16	5 166.43
- bénéfices de cours réalisés	12 677.85	7 863.79
- bénéfices de cours non réalisés	155 582.30	-
<b>Charges financières</b>		
- intérêts banque / poste / prêts passifs (charges)	- 32 915.98	- 28 075.82
- pertes de cours réalisées	- 3 408.21	- 69 236.85
- pertes de cours non réalisées	- 719.55	- 304 229.92
Autres produits	46 783.66	74 704.07
Autres charges	- 20 738.50	- 35 456.24
<b>Résultat de l'exercice avant résultat des fonds et sans variation du capital de l'organisation</b>	<b>111 944.92</b>	<b>8 374.10</b>
Prélèvements dans les fonds affectés	1 131 986.22	1 519 328.10
Attributions aux fonds affectés	- 969 137.10	- 1 247 097.77
<b>Résultat de l'exercice avant variation du capital de l'organisation</b>	<b>274 794.04</b>	<b>263 856.23</b>
Prélèvements dans les fonds liés et libres	182 000.00	-
Prélèvement dans les réserves	-	-
Attributions aux fonds liés et libres	- 423 000.00	- 235 000.00
Attribution dans les réserves	-	-
<b>Résultat annuel</b>	<b>33 794.04</b>	<b>28 856.23</b>

# PRO SENECTUTE VAUD

## Tableau de flux de trésorerie

	2023	2022
<b>Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation</b>	<b>274 794.04</b>	<b>263 856.23</b>
Variation du capital des fonds	-160 191.31	-272 230.33
<b>Résultat annuel avant variation du capital des fonds et de l'organisation</b>	<b>114 602.73</b>	<b>-8 374.10</b>
Amortissements sur des immobilisations corporelles	55 000.00	57 200.00
Amortissements sur des immobilisations financières	0.00	0.00
Amortissements sur des immobilisations incorporelles	25 300.00	3 500.00
Pertes comptables résultant de la sortie des actifs immobilisés	0.00	0.00
Gains comptables résultant de la sortie des actifs immobilisés	-6.89	0.00
Constitution de provisions	363.50	20 458.00
Dissolution de provisions	0.00	-6 951.00
Diminution / augmentation des titres	-596 868.00	126 822.00
Diminution / augmentation des créances	-237 396.54	-198 680.84
Diminution / augmentation des stocks et prestations de services non facturées	739.20	-525.10
Diminution / augmentation des actifs de régularisation	-19 079.78	-411 601.61
Diminution / augmentation des dettes à court terme	195 400.81	60 191.13
Diminution / augmentation des passifs de régularisations	-203 658.62	-196 468.06
Diminution / augmentation des passifs résultant d'institutions de prévoyance	0.00	0.00
Diminution / augmentation de l'actif immobilisé inaliénable	0.00	0.00
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-780 206.32</b>	<b>-546 055.48</b>
Investissements en immobilisations corporelles	-106 700.00	-16 715.55
Investissements en immobilisations financières	0.00	-5 820.00
Investissements en immobilisations incorporelles	-44 683.90	-68 712.70
Désinvestissements en immobilisations corporelles (y.c. évent. pertes et bénéfices)	0.00	0.00
Désinvestissements en immobilisations financières (y.c. évent. pertes et bénéfices)	0.00	0.00
Désinvestissements en immobilisations incorporelles (y.c. évent. pertes et bénéfices)	0.00	0.00
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissements</b>	<b>-151 383.90</b>	<b>-91 248.25</b>
Variation des dettes financières et autres dettes à long terme	0.00	0.00
Hausse des fonds d'aide individuelle PSVD	600.00	0.00
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>	<b>600.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-816 387.49</b>	<b>-645 677.83</b>
État initial des liquidités (au 1er janvier)	3 745 045.52	4 390 723.35
État final des liquidités (au 31 décembre)	2 928 658.03	3 745 045.52
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-816 387.49</b>	<b>-645 677.83</b>

## PRO SENECTUTE VAUD

### Tableau de variation du capital en CHF

	01.01.2023	Entrées	Rémunération interne	Sorties	31.12.2023
Fonds Femmes en difficultés	87 694.10	2 657.81	-	17 876.45	72 475.46
Fonds Juchum	10 330.55	10 000.00	-	6 945.50	13 385.05
Fonds Stroelin	30 576.65	-	-	11 163.35	19 413.30
Fonds Beausobre et Jayet	17 037.90	25 637.10	-	30 183.40	12 491.60
Fonds Seniors Coppet	30 000.00	-	-	250.00	29 750.00
Fonds Christange	0.05	6 000.00	-	3 267.10	2 732.95
Fonds Esther Locher-Gurtner	203.20	200 000.00	-	50 182.55	150 020.65
Fonds Leenards	42 267.65	-	-	8 207.45	34 060.20
Fonds Audemars Piguet	47.20	-	-	-	47.20
Fonds de soutien des Quartiers Solidaires	215 000.00	-	-	-	215 000.00
Fonds Sport et santé	32 000.00	-	-	-	32 000.00
Fonds dons années futures	242 673.62	20 000.00	242 673.62	-	20 000.00
Fonds dons de tiers pour année en cours	164 500.00	543 000.00	707 500.00	-	-
Fonds Vernier Esther Locher-Gurtner	-	150 000.00	37 801.80	-	112 198.20
Fonds d'aides de tiers pour investissements	143 895.00	34 500.00	35 935.00	-	142 460.00
<b>Total des fonds affectés</b>	<b>1 016 225.92</b>	<b>951 794.91</b>	<b>-</b>	<b>1 151 986.22</b>	<b>856 034.61</b>
Capital de l'association	50 000.00	-	-	-	50 000.00
<b>Total du capital de l'association</b>	<b>50 000.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 000.00</b>
Réserve pour pertes sur débiteurs	40 000.00	-	-	-	40 000.00
Réserve pour fluctuations de cours	291 000.00	-	-	-	291 000.00
Réserve de réévaluation	1 274 837.60	-	-	-	1 274 837.60
Réserve générale	1 126 325.60	28 856.23	-	-	1 155 181.83
<b>Total du capital libre</b>	<b>2 732 163.20</b>	<b>28 856.23</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 761 019.43</b>
Fonds pour l'action sociale régionale	63 500.00	-	-	-	63 500.00
Fonds de solidarité	150 000.00	-	-	-	150 000.00
Fonds d'aides individuelles PSVD	6 304.00	600.00	-	-	6 904.00
Fonds pour Formation et accompagnement	300 000.00	-	-	-	300 000.00
Fonds de développement de l'Espace Riponne	270 000.00	-	-	-	270 000.00
Fonds couverture des risques	200 000.00	-	-	-	200 000.00
Fonds successions et dons affecter	2 000 000.00	-	-	-	2 000 000.00
Fonds de développement informatique	200 000.00	-	-	-	200 000.00
Fonds pour projets spéciaux	400 000.00	-	-	-	400 000.00
Fonds de soutien des prestations	716 500.00	423 000.00	-	182 000.00	957 500.00
Fonds de fluctuation des contributions des pouvoirs publics	500 000.00	-	-	-	500 000.00
<b>Total du capital lié</b>	<b>4 806 304.00</b>	<b>423 600.00</b>	<b>-</b>	<b>182 000.00</b>	<b>5 047 904.00</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	28 856.23	-	-	28 856.23	0.00
<b>Total du capital de l'association</b>	<b>7 617 323.43</b>	<b>452 456.23</b>	<b>-</b>	<b>153 143.77</b>	<b>7 858 923.43</b>

## PRO SENECTUTE VAUD

### Annexe à la présentation des comptes 2023

Explications concernant les comptes individuels de l'association Pro Senectute Vaud

#### **Principes régissant l'établissement des comptes**

Les comptes individuels de Pro Senectute Vaud ont été élaborés selon les recommandations Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Pro Senectute Vaud et sont conformes aux dispositions légales en vigueur, aux statuts de l'association, ainsi qu'aux directives de la fondation ZEW0 (Service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons).

#### **Principes régissant l'établissement des comptes et l'évaluation**

Le bilan est en principe établi sur la base du « coût historique d'acquisition ». La valeur actuelle est uniquement retenue pour les **Actifs cotés en bourse détenus à court terme** (titres) figurant à l'actif du bilan.

#### **Comparaison entre les comptes 2022 et 2023**

L'exercice 2022 a vu quelques prestations annulées en raison de la pandémie de COVID-19, durant les premiers mois de l'année 2022, les mesures sanitaires ont induit une participation limitée aux activités de notre association. Dès l'année 2023, la situation est revenue à la normale.

## Bilan actif

### B1- Trésorerie

Les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale.  
Les avoirs bancaires en USD, JPY, GBP et Euro ont été valorisés en Fr sur la base des cours de change au 31.12.2023 de la BCV et totalisent Fr 1'631.00.

### B2- Actifs cotés en bourse détenus à court terme (titres)

Les titres sont comptabilisés à la valeur boursière à la date du bilan.

	2023	2022
Valeur boursière – dépôt BCV au 01.01.2023	2 778 736,00	2 905 558,00
Achats ou rendement réinvestis en titres	1 325 273,80	1 011 433,53
Ventes de titres	-883 340,25	-834 025,61
Variation boursière	154 934,45	-304 229,92
<b>Total dossier titres</b>	<b>3 375 604,00</b>	<b>2 778 736,00</b>

Un mandat de gestion discrétionnaire a été confié à la BCV dès mai 2016. Le profil d'investissement de ce mandat nommé « Actif Défensif » a comme objectif une recherche de rendement positif tout en minimisant la prise de risque.

### B3- Créances

	2023	2022
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	375 897,40	263 473,80
Créances envers PS CH et autres OPS	139 423,75	92 455,35
C/C Subventions cantonales	785 776,00	798 793,96
Impôt anticipé à récupérer	5 143,15	2 390,90
C/C Fondation Pro Senectute Vaud	21 807,90	8 085,55
Diverses autres créances	94 415,05	19 867,15
<b>Total des créances à court terme</b>	<b>1 422 463,25</b>	<b>1 185 066,71</b>

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ont augmenté en raison d'une facturation importante en fin d'année et un montant à recevoir de Pro Senectute CH pour l'implémentation d'Abacus.

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services sont comptabilisées à leur valeur nominale sous déduction d'un ducroire calculé selon la date de facturation, conformément au manuel de comptabilité de Pro Senectute Suisse, la base du calcul de ce ducroire est de :

- 0% des factures de 0 à 90 jours
- 80% des factures de 91 à 365 jours
- 100% au-delà de 365 jours

Le montant du ducroire au 31.12.2023 s'élevait à Fr 2'751.90 (Fr 3'032.00 au 31.12.2022).

### B4- Stocks et prestations de services non facturées

	2023	2022
Espace Riponne, Lausanne	0,00	300,00
Val Paisible, Lausanne	2 100,00	2 000,00
Mivelaz, Lausanne	300,00	300,00
Prestations de service non encore facturées au 31.12.	594,90	1 134,10
<b>Total des stocks et prestations de services non facturées</b>	<b>2 994,90</b>	<b>3734,1</b>

Il s'agit des stocks de vivres et boissons évalués à leur prix d'achat. Les inventaires ont été arrondis aux Fr 100.- inférieurs.

### B5- Actifs de régularisation

	2023	2022
Actifs de régularisation envers des collectivités publiques	159 164,50	157 404,90
Autres actifs de régularisation, p.ex. loyers payés par avance	459 657,00	442 336,82
<b>Total actifs de régularisation</b>	<b>618 821,50</b>	<b>599 741,72</b>

### B6- Immobilisations financières

Les placements financiers sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

L'association a créé en 2003 une fondation avec un capital de dotation de Fr 1'000'000.-. Compte tenu que dès 2009, les comptes individuels de l'association Pro Senectute Vaud sont élaborés selon les recommandations Swiss GAAP RPC, ce capital de dotation a été introduit à l'actif du bilan dès 2009.

Les autres immobilisations financières concernent des garanties de loyer.

### B7- Immobilisations corporelles 2023

Valeur d'acquisition	État au 01.01.2023	Entrées (investissements)	Transferts	Sorties	État au 31.12.2023
Installations et équipements	1 467 880,00				1 467 880,00
Véhicules	286 280,84	106 700,00		-120 000,00	272 980,84
Autres immobilisations corporelles	169 628,90				169 628,90
Immeuble (hors exploitation)	277 000,00				277 000,00
<b>Total valeur d'acquisition</b>	<b>2 200 789,74</b>	<b>106 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-120 000,00</b>	<b>2 187 489,74</b>

Rectifications de valeur	État au 01.01.2023	Entrées	Transferts	Sorties	État au 31.12.2023
Installations et équipements	1 451 980,00	6 000,00			1 457 980,00
Véhicules	224 038,00	34 100,00		-120 000,00	138 138,00
Autres immobilisations corporelles	135 797,95	9 300,00			145 097,95
Immeuble (hors exploitation)	61 600,00	5 600,00			67 200,00
<b>./. Total rectifications de valeur</b>	<b>1 873 415,95</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-120 000,00</b>	<b>1 808 415,95</b>

<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>327 373,79</b>	<b>379 073,79</b>
--	-------------------	-------------------

Durées d'amortissements dès 2012 : mobilier 10 ans; matériel informatique (hardware) 4 ans ; logiciel (software) 4 ans; bus handicap 5 ans; immeubles hors exploitation 50 ans.

Durées d'amortissements dès 2015 : aménagements et équipements des locaux dont nous sommes locataires : 6 ans (anciennement : 10 ans).

Dès 2012, les achats inférieurs à Fr 5'000. - ne sont plus obligatoirement activés au bilan.

## B7- Immobilisations corporelles 2022

Valeur d'acquisition	État au 01.01.2022	Entrées (investissements)	Transferts	Sorties	État au 31.12.2022
Installations et équipements	1 467 880,00				1 467 880,00
Véhicules	286 280,84				286 280,84
Autres immobilisations corporelles	152 913,35	16 715,55			169 628,90
Immeuble (hors exploitation)	277 000,00				277 000,00
<b>Total valeur d'acquisition</b>	<b>2 184 074,19</b>	<b>16 715,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 200 789,74</b>

Rectifications de valeur	État au 01.01.2022	Entrées	Transferts	Sorties	État au 31.12.2022
Installations et équipements	1 441 980,00	10 000,00			1 451 980,00
Véhicules	192 438,00	31 600,00			224 038,00
Autres immobilisations corporelles	125 797,59	10 000,00			135 797,95
Immeuble (hors exploitation)	56 000,00	5 600,00			61 600,00
<b>./. Total rectifications de valeur</b>	<b>1 816 215,59</b>	<b>57 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 873 415,95</b>

<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>367 858,60</b>	<b>327 373,79</b>
--	-------------------	-------------------

## B8- Immobilisations incorporelles 2023 – Logiciel, configuration informatique

	État au 01.01.2023	Entrées	Sorties	État au 31.12.2023
Valeur d'acquisition	357 330,35	44 683,90		402 014,25
./. Rectification de valeur	-287 917,65	-25 300,00		-313 217,65
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>69 412,70</b>	<b>19 383,90</b>	<b>0,00</b>	<b>88 796,60</b>

La durée considérée pour le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles dès 2012 est de 4 ans.

Dans le cadre de développement de logiciels, le calcul de l'amortissement commence dès la mise en application desdits logiciels. En 2022, un nouveau logiciel comptable Abacus a été acheté et la mise en service a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec le calcul de l'amortissement dès cette date.

## B8- Immobilisations incorporelles 2022 – Logiciel informatique

	État au 01.01.2022	Entrées	Sorties	État au 31.12.2022
Valeur d'acquisition	288 617,65	159 668,05	-90 955,35	357 330,35
./. Rectification de valeur	-284 417,65	-3 500,00		-287 917,65
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>4 200,00</b>	<b>156 168,05</b>		<b>69 412,70</b>

## B9- Dettes à court terme

	2023	2022
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestation de services	354 450,44	208 492,05
C/C Charges sociales	32 204,42	4 697,42
Dettes envers PSCH	0,00	5 876,95
C/C Village solidaires du Nord Vaudois	23 016,95	23 016,95
Diverses autres dettes	143 471,65	115 659,28
<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>553 143,46</b>	<b>357 742,65</b>

## B10- Passifs de régularisation

	2023	2022
Vacances et heures supplémentaires des collaborateurs	134 424,14	137 010,00
Projets multi années des quartiers solidaires	40 440,97	40 440,97
Report de subventions communales pour prolongement des quartiers solidaires suite à la pandémie	0,00	22 549,95
Autres passifs de régularisation	338 641,71	517 164,52
<b>Total passifs de régularisation</b>	<b>513 506,82</b>	<b>717 165,44</b>

Les variations de capital détaillées figurent en page 4 des comptes présentés.

## Comptes d'exploitation

### P1- Subventions fédérales

	2023	2022
Subvention selon art. 101 bis LAVS - destinée aux prestations	2 502 631,80	2 500 103,00
Subvention selon art. 101 bis LAVS - répartition entre OPS année préc.	182 459,00	24 045,00
Subvention selon art. 101 bis LAVS - réduction, règle des 50%	0,00	-11 000,00
Subvention selon art. 101 bis LAVS - coordination et développement	364 418,20	364 418,00
<b>Total des subventions fédérales - 101 bis LAVS</b>	<b>3 049 509,00</b>	<b>2 877 566,00</b>
Subvention selon art. 17 LPC - aides individuelles	1 328 318,00	1 295 781,56
Subvention selon art. 17 LPC - pour frais d'application	268 215,00	275 061,00
<b>Total des subventions fédérales - 17 LPC</b>	<b>1 596 533,00</b>	<b>1 570 842,56</b>
Autres subventions fédérales (OFSP0)	3 050,00	3 400,00
<b>Total des subventions fédérales</b>	<b>4 674 247,00</b>	<b>4 451 808,56</b>

#### Subvention selon art. 101 bis LAVS - destinée aux prestations

Le nouveau contrat OFAS 2022-2025 favorise le subventionnement des prestations au détriment de la subvention de coordination et développement.

En 2023, un montant de Fr 182'459,00 a été reçu concernant le solde de l'année précédente.

#### Subvention selon art. 17 LPC pour frais d'application :

En 2023, la répartition de cette subvention entre les OPS a été faite sur le nombre de demandes traitées par l'ensemble des organisations cantonales.

## P2- Subventions communales

	2023	2022
Bretigny	2 655,00	15 929,00
Bourg-en-Lavaux	10 000,00	0,00
Bussigny	19 000,00	14 000,00
Châteaux d'Oex	20 000,00	10 000,00
Chavannes-près-Renens	0,00	0,00
Corsier-sur-Vevey	10 000,00	3 333,00
Crissier	3 333,00	0,00
Cugy	31 169,95	51 721,00
Echallens	10 000,00	3 333,00
Epalinges	0,00	12 544,00
Gland	75 850,00	5 000,00
Jongny	0,00	17 910,00
Lausanne	236 000,00	236 000,00
Prilly	6 250,00	6 250,00
Le Mont-sur-Lausanne	0,00	41 207,70
Lutry	0,00	44 535,85
Mont-sur-Rolle	0,00	26 850,00
Paudex	0,00	36 150,00
Vully-les-Lacs	7 000,00	3 000,00
Yvonand	29 033,00	10 000,00
Yverdon-les-Bains	60 000,00	60 000,00
<b>Total des subventions communales</b>	<b>520 290,95</b>	<b>597 763,55</b>

## P3- Charges d'exploitation

Le cumul du point P3 (charges d'exploitation), est présenté ci-dessous selon une structure de postes par nature :

Cumul	2023	2022
Salaires et charges sociales	8 949 179,32	8 092 929,18
Frais généraux	1 559 044,66	1 592 560,51
Charges directes des prestations	1 603 188,84	1 757 213,84
Aides individuelles	1 465 488,23	1 398 599,26
Charges des mailings et collectes	85 914,95	79 722,86
<b>Total</b>	<b>13 662 816,00</b>	<b>12 921 025,65</b>

La moyenne annuelle des emplois à plein temps des collaborateurs mensualisés (sans les stagiaires) était de 69.49 en 2023 et 67.47 en 2022.

## Tableau de flux de trésorerie

### T1- Créances

L'augmentation de la variation des créances se justifie principalement par le solde de la subvention cantonale qui nous sera versé au printemps 2024, par le versement de PSCH par le fonds de Synergie pour l'achat du logiciel comptable Abacus, ce montant nous sera versé dans le courant 2024 et le versement des gérances pour l'encadrement sécurisant au sein des LADA.

### T2- Passifs de régularisation

La diminution des passifs de régularisation provient principalement d'un soutien du fonds Esther Locher reçu en 2022 pour l'année 2023.

## Variation du capital

### V1- Fonds affectés (fonds dons attribués à l'année en cours)

Dès 2020, les dons attribués et utilisés durant l'année transitent dans ce nouveau fonds pour un montant équivalent d'attributions et de prélèvements.

### V2- Capital

L'association a été constituée en 1919 avec un capital initial de Fr 50'000.-.

## Autres informations

### Prévoyance professionnelle des collaborateurs (2<sup>ème</sup> pilier)

Le personnel de Pro Senectute Vaud est assuré auprès de la CIP (Caisse Intercommunale de Pension). Il s'agit d'une institution indépendante de Pro Senectute Vaud, dotée d'un plan de prévoyance fondé sur la primauté des prestations, selon lequel employés et employeurs versent des cotisations définies. Il n'existe pas de réserve provenant des cotisations de l'employeur.

En 2017, les mesures de recapitalisation 2013 ont été modifiées pour atteindre un objectif de couverture de 80% au 1er janvier 2052.

Le chemin de recapitalisation défini dans ce plan de financement de 2018, s'élevait à 68.3% au 31.12.2018. A fin 2023, le degré de couverture de la caisse est estimé à 73.6% (en 2022, 71.9%).

### Nouveau plan de prévoyance dès 2019

Les analyses et projections de l'expert agréé indépendant de la Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) montrent que, compte tenu de la baisse des espérances de rendement, une révision du plan de prévoyance est nécessaire pour assurer la pérennité des futures rentes et respecter les objectifs de la législation fédérale.

Dans ce nouveau plan de prévoyance, la cotisation patronale ordinaire était de 19% en 2019 et de 19.5% en 2020-2021, et est de 20% dès 2022.

Au niveau des collaborateurs : la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une rente maximale sera augmentée de 40 ans à 42 ans, le taux de cotisation actuel de 8% serait augmenté à 9% dès 2019. Les collaborateurs âgés de 52 ans révolus ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2019, bénéficieront de mesures compensatoires selon une échelle progressive liée à leur âge à cette date.

### Engagements au 31.12.2023 pour location à long terme

Cumul des loyers jusqu'à leur prochaine échéance si cette dernière est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et > 12 mois.

Lieux	2024-2028	Dès 2029
Lausanne, Maupas 51 et 49	495 845,00	
Lausanne, Espace Riponne	272 397,00	
Lausanne, Mivelaz	91 200,00	
Lausanne, Val Paisible	78 000,00	
Payerne, bureau régional	43 650,00	
Morges, bureau régional	32 814,00	6 562,80
Rennaz, bureau régional	9 352,20	
Yverdon, bureau régional	68 820,00	13 764,00
<b>Lieux</b>	<b>1 092 078,20</b>	<b>20 326,80</b>

### Indemnités aux membres des organes dirigeants

Aucune indemnité n'a été versée en 2023, le Président, les membres du comité et des commissions travaillent bénévolement.

### Indemnités aux membres de la direction

La direction étant représentée uniquement par le directeur, il a été renoncé d'indiquer la rémunération.

### Donation à titre gracieux

La référente sociale de Lausanne engagée sur le site de l'avenue de Provence bénéficie gratuitement d'un bureau dont la location annuelle serait estimée à Fr. 2'900.-.

## **Prestations des bénévoles non membres des organes dirigeants**

En 2023, 502 bénévoles ont effectué 34'298 heures. L'engagement moyen d'un bénévole s'élève à un peu plus de cinq ans, ce qui permet aux personnes âgées de bénéficier d'un soutien sur la durée.

## **Siège de l'entreprise**

L'association Pro Senectute Vaud a son siège à 1004 Lausanne – Maupas 51.